



Bruxelles, le 14.12.2018
C(2018) 8536 final

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 14.12.2018

modifiant la décision C(2018) 5120 relative aux règles internes sur l'exécution du budget général de l'Union européenne (section Commission européenne) à l'attention des services de la Commission

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 14.12.2018

modifiant la décision C(2018) 5120 relative aux règles internes sur l'exécution du budget général de l'Union européenne (section Commission européenne) à l'attention des services de la Commission

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012¹,

considérant qu'il y a lieu de mettre à jour l'annexe I de la décision C(2018) 5120 afin de tenir compte de nouvelles lignes budgétaires et de nouvelles codélégations des pouvoirs d'ordonnateur,

DÉCIDE:

Article premier

La décision C(2018) 5120 est modifiée comme suit: l'annexe I est remplacée par le texte figurant à l'annexe I de la présente décision.

Article 2

Le directeur général du budget établit une version consolidée de la décision C(2018) 5120 en format électronique.

Article 3

L'article 1^{er} s'applique à partir du 1^{er} janvier 2019.

Fait à Bruxelles, le 14.12.2018

Par la Commission
Günther OETTINGER
Membre de la Commission

¹ JO L 193 du 30.7.2018, p. 1.